



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Avis d'arrêté DRE n° 2017-124 du 1er juin 2017 imposant des prescriptions particulières pour la mise en œuvre de travaux de dépollution visant à rendre compatible l'état des milieux avec les usages futurs déterminés à la société EFR FRANCE SAS, concernant l'exploitation d'une station service BP sise 39 rue Pierre Brossolette à Asnières-sur-Seine.**

Par arrêté DRE n° 2017-124 du 1er juin 2017, le Préfet des Hauts-de-Seine a imposé des prescriptions particulières pour la mise en œuvre de travaux de dépollution visant à rendre compatible l'état des milieux avec les usages futurs déterminés à la société EFR FRANCE SAS dont le siège social est situé à CERGY-PONTOISE CEDEX, Immeuble Le Cervier B12, avenue des Béguines - Cergy Saint-Christophe, concernant l'exploitation d'une station-service BP sise 39 rue Pierre Brossolette à Asnières-sur-Seine.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine –D.R.E. – Bureau de l'Environnement et des Installations Classées.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie d'ASNIERES-sur-SEINE, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

Vu - ad 2/06/17